BMA/ WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 - 001 DU 08 JANVIER 2020

portant reversement et reclassement de trois (03) commissaires de police, à titre de régularisation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine ;
- vu la loi n° 2017-42 du 02 juillet 2018 portant statut des personnels de la Police républicaine ;
- vu la loi n° 93-010 du 20 août 2003 portant statut spécial des personnels de la Police nationale ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2018-006 du 17 janvier 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu le décret n° 2016-137 du 17 mars 2016 portant statuts particuliers des corps des personnels de la Police nationale ;
- vu le décret n° 2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police nationale;
- vu l'arrêt n° 12/CA en date du 25 janvier 2018, rendu par la Chambre Administrative de la Cour Suprême dans la procédure n° 2007-051/CA1;
- vu le rapport du comité ad hoc créé par la note de service n° 124/DGPR/ SG/ DRHC/ SMAAC/SA du 29 mars 2019 portant exécution d'arrêts relatifs à la gestion de carrière de quatre (04) fonctionnaires de l'ex-police nationale à la retraite;

sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 08 janvier 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Les commissaires de police **Célestin Pierre BADET**, **Badébo Christophe AKELE** et **Saka Mama ADELODJOU** sont reversés et reclassés dans le corps des commissaires de Police suivant le tableau ci-après :